



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sauvetage en mer

Question écrite n° 39330

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conséquences de la diminution de la subvention d'équipement accordée à la Société nationale de sauvetage en mer dans le budget 2000. La SNSM, association de marins bénévoles, reconnue d'utilité publique, participe sous le contrôle de l'Etat à la mission de service public de sauvetage des vies en péril en mer, cette action représentant plus de 40 % de l'ensemble du sauvetage maritime. Ses ressources proviennent pour plus de la moitié de subventions publiques. Les moyens correspondant à la subvention d'équipement pour l'an 2000 ont diminué. Or l'absence de ces crédits peut hypothéquer la mise en oeuvre d'un ambitieux plan de construction sur cinq ans qui s'avère indispensable pour maintenir la flotte principale et le parc d'embarcations pneumatiques en situation opérationnelle. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises pour maintenir les capacités opérationnelles de la SNSM.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement porte un intérêt tout particulier aux conditions de fonctionnement de la SNSM, qui contribue avec ses sauveteurs bénévoles, de façon majeure, à la sauvegarde de la vie humaine en mer. La diminution de 1 million de francs de la subvention d'investissement accordée à la SNSM, initialement inscrite au projet de loi de finances pour 2000, résultait de la nécessité, lors de l'élaboration du projet de budget, d'un redéploiement ad minima des crédits en faveur de la sécurité maritime au titre des besoins urgents et immédiats existants en matière de signalisation maritime. A cet égard, il faut rappeler que le budget en matière de sécurité maritime aura augmenté de 13,7 % entre 1999 et 2000. Conscient de la nécessité d'abonder la dotation d'investissement allouée à la SNSM, le ministre a demandé et finalement obtenu que soit inscrit par voie d'amendement du Gouvernement au projet de loi de finances pour 2000, 1 million de francs de crédits d'investissement supplémentaires pour la SNSM. La subvention annuelle restera donc à 9,7 millions de francs, comme en 1999.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39330

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7373

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 551